



Issy-les-Moulineaux, le 13 août 2015

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 30 JUIN 2015

Conformément à la réglementation en vigueur, la Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2015 a été déposé à l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 13 août 2015 et qu’il peut être consulté sur son site internet : <http://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/rerelations-investisseurs/informations-reglementees/> (rubrique : Rapport sur la qualité des actifs).